

La plupart de nos lecteurs connaissent déjà le procès de presse dont Paris vient d'être témoin : c'est le premier en ce genre depuis l'avènement de Napoléon III en trône impérial. La nature du délit, le nom de l'accusé et celui des défenseurs, tout est bien propre à exciter la curiosité et à exciter le plus vif intérêt.

L'article merimé de M. de Montalembert est inséré au *Correspondant* : il a pour titre : " Un débat sur l'Inde au parlement anglais. " L'illustre écrivain n'y peut contenir son admiration, son enthousiasme pour des libertés qu'il retrouve en Angleterre et que la France, suivant lui, ne possède plus ; il se plaît à faire le contraste des institutions, des lois des deux grandes nations, et déplore le prétendu malheur de sa patrie enchaînée par le gouvernement actuel. Son regret pour les anciennes libertés parlementaires et son antipathie pour l'administration trop absolue de l'empereur, percent en plusieurs endroits et se traduisent en allusions malignes qui ne pouvaient manquer d'être trouvées répréhensibles.

Dans ce remarquable écrit, M. de Montalembert parle du Canada à deux reprises différentes. Nous ne pouvons résister à l'envie de reproduire ses paroles, d'autant plus flatteuses pour nous qu'elles sortent d'une plume aussi éloquente. " Au Canada, dit-il, une noble race française et catholique, arrachée malheureusement à notre pays, mais restée française par le cœur et par les mœurs, dont à l'Angleterre d'avoir conservé, ou acquis, avec une entière liberté religieuse, toutes les libertés politiques et municipales que la France a répudiées ; elle a vu sa population décuplée en moins d'un siècle, et va servir de base à la nouvelle fédération qui, des bouches de l'Orégon à celles du St. Laurent, sera un jour la rivale ou la compagne de la grande fédération américaine. " Ce passage est un de ceux qui, dans le jugement, ont été particulièrement mentionnés comme " attaquant le respect dû aux lois et à l'inviolabilité des droits qu'elles consacrent. "

Les deux défenseurs de M. de Montalembert étaient MM. Berryer et Dufaure. Ce devant être un beau et grand spectacle que Berryer défendant Montalembert. Berryer, le plus grand des orateurs modernes, Montalembert, le plus noble des accusés. Inutile de dire avec quelle impatience l'heure du procès était attendue. Toutes les places étaient retenues plusieurs jours d'avance : M. Villemain n'aurait pu en trouver une sans la délicate générosité de M. le Président qui, sur la demande de M. Berryer, répondit que " pour M. Villemain on fait l'impossible. "

Le public attendait beaucoup de M. Berryer : l'orateur a dépassé toutes ses espérances et s'est élevé à une hauteur que M. Villemain n'eût pu caractériser par ces mots : " M. Berryer a été aujourd'hui plus beau qu'au barreau, aussi beau qu'à la tribune. " On sait qu'en France il n'est pas permis d'applaudir au barreau ; mais la foule, transportée par l'éloquence entraînant de M. Berryer, n'a pas été libre de se contenir, et pour cette fois la règle a été enfreinte.

M. de Montalembert n'en a pas moins été condamné à 6000 francs d'amende et à six mois de prison, et M. Domniol, l'éditeur du *Correspondant*, à 1000 francs d'amende et à un mois de prison.

Napoléon, sans doute satisfait de voir la loi maintenue et peut-être un peu embarrassé de son prisonnier, que six mois de prison pourraient bien faire passer, aux yeux de quelques-uns, pour martyr de la liberté, a profité de l'anniversaire du 2 décembre pour faire remise de toute la peine. Mais M. de Montalembert, qui en avait déjà appelé à la Cour de Cassation, a refusé cette remise parce que, dit-il, aucune puissance sur la terre ne peut remettre une peine qui n'est pas définitive. Il paraît donc que le procès sera recommencé. Le correspondant du *Times* annonce que le gouvernement a résolu de ne faire aucun autre réponse aux arguments de M. de Montalembert sinon que la remise accordée par l'Empereur couvre tous les défauts et rend l'appel inutile.

PREMIERS.

RHÉTORIQUE.

- J. Gagné, en amplification,
- M. Tremblay, " "
- J. Gagné, 2 fois en version latine.
- J. Gagné, en version grecque.
- M. Bouchard, " " "
- P. McKay, " " "
- P. Doherty, en thème grec.
- J. Gagné, en thème latin.
- M. Bouchard, " " "

SECONDE.

- P. Savoie, en amplification.
- D. Roy, " "
- N. Bégin, en version latine.
- H. Paquet, " " "
- A. Vézina, " " "
- Gul. Roy, en thème latin.
- N. Bégin, " " "
- A. Vézina, en version grecque.
- Gul. Roy, " " "
- F. Marcoux, en thème grec.
- N. Bégin, " " "
- P. Savoie, en vers latins.
- N. Bégin, " " "
- H. Paquet, en mémoire.
- H. Paquet, en explication des auteurs.

TROISIÈME

- L. Gauthier, en version latine.
- A. Gosselin, 2 fois " "
- T. Roche, en thème latin.
- A. Gosselin, " " "
- L. Gauthier, " " "
- C. Baillargeon, en version grecque.
- L. Gauthier, " " "

- A. Gosselin, 2 fois en thème grec.
- L. Gauthier, 2 fois en vers.
- L. Gauthier, 2 fois en leçons.

QUATRIÈME.

- J. Pelletier, en version latine.
- F. Audet, 2 fois " "
- J. Pelletier, 2 fois en thème.
- F. Audet, 1 fois " "
- F. X. Couillard, 2 fois en vers.
- F. X. Couillard, en arithmétique.
- E. Burke, en leçons.
- F. Audet, en traduction.
- J. Pelletier, en éléments grecs.
- F. Audet, 3 fois " "

CINQUIÈME.

- L. Langis, 4 fois en version.
- E. Cauchon, 1 fois " "
- L. Langis, 4 fois en thème.
- L. Langis, 4 fois en exercices français.
- L. Langis, en mémoire.
- L. Langis, en traduction.
- L. Langis, en thème ang.
- W. Langueclod, " " "
- E. Turcot, " " "

SIXIÈME.

- A. Papineau, 5 fois en version.
- J. B. Dubé, 1 fois " "
- J. Marmet, " "
- A. Papineau, 3 fois en thème.
- O. Simard, 1 fois " "
- A. Papineau, 2 fois en français.
- F. X. Gosselin, 1 fois " "
- A. Proulx, 1 fois " "
- G. Côté, en mémoire.
- E. Laternière, " "
- G. Côté, en explication.

SEPTIÈME.

- E. Couture, 2 fois en français.
- L. Genest, en explication.
- E. Couture, 8 fois en éléments latins.
- L. Genest, 7 " " " "
- C. Gingras, 6 " " " "
- J. Guay, 5 " " " "
- A. Mercier, 5 " " " "
- W. Moffat, 5 " " " "
- D. Kennedy, 4 " " " "
- N. Dion, 3 " " " "
- T. Marticotte, 3 " " " "
- L. Sanfagon, 2 " " " "
- M. Murphy, 2 " " " "
- A. Van derhyden, 2 " " " "
- F. Falardeau, 2 " " " "
- F. Cinq-Mars, 1 " " " "
- F. X. Dionne, 1 " " " "
- O. Dion, 1 " " " "
- J. Hardy, 1 " " " "
- N. Fiset, 1 " " " "
- G. Galarneau, 1 " " " "
- N. Gauvin, 1 " " " "

ENIGME.

Je suis l'ainé de tous mes frères,
 Mon cadet expirant décide de mon sort ;
 Je suis plus désuré des enfants que des pères,
 Et l'avarice me hait presque autant que la mort.
 Je suis vieux, cependant mes heures sont bornées :
 Mon règne a de l'éclat qu'on voit bientôt finir ;
 Je viens dans la saison des plus courtes journées,
 Je disparais et suis longtemps à revenir.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

L'Abelle paraît une fois par semaine. Le prix du abonnement est de 2s. 6d., payable immédiatement. Les Pensionnaires s'abonnent au bureau de l'Abelle.

AGENTS.

- A la Petite-Salle M. A. Gosselin.
- Chez les Externes . . . MM. { F. Gagné,
 { P. Doherty.
- N. M. RUCOT, Gérant.